

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 04 novembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KUHN
Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M.
MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER
Béatrice

Absent excusé : M. KLEIN Jeannot (procuration à Mme SCHNEIDER Béatrice)

2. Mise en compatibilité du POS

L'enquête publique relative à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des sols de la Commune de Mommenheim dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Plate-forme Départementale d'Activités de la Région de Brumath s'est déroulée du 12 juin au 11 juillet 2008, conjointement à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce même projet.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur sont parvenus au siège de la Communauté de Communes de la Région de Brumath ainsi que dans les mairies de Bernolsheim et de Mommenheim le 23 septembre 2008.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable sans réserve sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols qui prévoit le classement de l'ensemble du périmètre de la ZAC en zone INAXL, qui édicte un règlement pour ces nouvelles zones, et qui répond aux exigences de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme relatives aux entrées de ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis favorable à la mise en compatibilité du POS de Mommenheim afin de permettre la réalisation de la ZAC de la Plate-forme Départementale d'Activités de la Région de Brumath.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 10 novembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 04 novembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KUHN
Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M.
MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER
Béatrice

Absent excusé : M. KLEIN Jeannot (procuration à Mme SCHNEIDER Béatrice)

3. Demande de subvention exceptionnelle par l'Association Lire et Découvrir

Le Maire informe les élus de la demande de subvention exceptionnelle faite par l'Association Lire et Découvrir en date du 18 octobre dernier afin de financer l'achat de cartes de lecteurs et d'étiquettes autocollantes de type « code barre ».

Cet achat s'inscrit dans la continuité des opérations nécessaires à l'informatisation des livres de la bibliothèque de Mommenheim.

La commande a déjà été effectuée auprès de l'imprimerie de Eckwersheim Offset pour un montant de 502,32 € TTC qui se décompose ainsi :

- 1 000 cartes de lecteur	300 €
- 4 000 étiquettes	120 €
- TVA	82,32 €

Le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2007, une subvention exceptionnelle d'un montant de 317,91 € avait été octroyée à l'Association Lire et Découvrir pour l'achat du logiciel Papyrus et d'une douchette lecture optique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 502,32 € à l'Association Lire et Découvrir de Mommenheim,
- ▶ **DECIDE** d'inscrire cette somme de 502,32 € à l'article 6574 du Budget Primitif 2009 de la Commune.

(approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION : Mme KAPPS B.)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 10 novembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 04 novembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KUHN
Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M.
MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER
Béatrice

Absent excusé : M. KLEIN Jeannot (procuration à Mme SCHNEIDER Béatrice)

4. Partenariat entre la Commune et la S.P.A.

Le Maire informe les élus que depuis de nombreuses années la commune et la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg sont liées par une « convention fourrière » permettant de trouver une solution aux problèmes de divagation des animaux.

Dans son courrier daté du 25 septembre 2008, la S.P.A. explique que depuis plus de 10 ans, elle assure ces services sans jamais avoir pratiqué une quelconque augmentation de tarif, tant dans le forfait annuel que dans la prise en charge ou les frais de kilomètres.

A compter de 2009 :

- le montant annuel passerait à 0,20 € par habitant au lieu de 0,16 € jusqu'à présent,
- le forfait de prise en charge passerait de 21,54 € à 25 €,
- les frais kilométriques passeraient de 0,16 € par Km à 0,20 € par Km.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux ayant son siège à Strasbourg, 45 route du Rhin.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 04 novembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KUHN
Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M.
MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER
Béatrice

Absent excusé : M. KLEIN Jeannot (procuration à Mme SCHNEIDER Béatrice)

5. Abris bus

Le Maire informe les élus que le Conseil Général du Bas-Rhin a chargé la Société Clear Channel de la mise en place de panneaux de signalisation installés à la gare, rue du Maréchal Foch et rue du Général de Gaulle.

L'état général des abris bus actuellement en place laisse à désirer.

Par ailleurs, le Maire soumet au Conseil Municipal une réflexion sur le bien fondé de l'installation d'un second abri bus dans la rue du Maréchal Foch. A cet effet, il présente le devis de l'entreprise Clear Channel qui s'élève à la somme de 4 034 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** de confier à la Société CLEAR CHANNEL la remise en état et le nettoyage des 2 abris bus,
- ▶ **DEMANDE** l'établissement de plusieurs devis pour la fourniture et la pose d'un abri bus.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 10 novembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 04 novembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KUHN
Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M.
MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER
Béatrice

Absent excusé : M. KLEIN Jeannot (procuration à Mme SCHNEIDER Béatrice)

6. Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe

Le Maire informe les élus qu'une candidature a été retenue concernant l'emploi d'adjoint technique.

La personne est titulaire du concours d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Le Maire rappelle que par délibération du 09 septembre 2008, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Afin de pouvoir embaucher le candidat, le Maire présente la nécessité d'annuler la délibération du 09 septembre 2008 et de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal

- ▶ **DECIDE** d'annuler la délibération du Conseil Municipal datée du 09 septembre 2008 créant un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe,
- ▶ **DECIDE** de créer à compter du 1^{er} décembre 2008 un poste permanent d'adjoint technique 1^{ère} classe.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 10 novembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 04 novembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KUHN
Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M.
MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER
Béatrice

Absent excusé : M. KLEIN Jeannot (procuration à Mme SCHNEIDER Béatrice)

7. Bulletin Municipal

Le Maire présente aux élus les devis établis pour la confection et l'impression de 1000 exemplaires du prochain Bulletin Municipal de décembre 2008:

- Société IMPREX: forfait de 52 à 60 pages pour un montant de 4 700 € HT
- Société CATHAL: - 52 pages pour un montant de 3 640 € HT
- 60 pages pour un montant de 4 035 € HT
- Société SOSTRALIB: - 52 pages pour un montant de 4 200 € HT
- 60 pages pour un montant de 4 846 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

► **DECIDE** de confier à la Société IMPREX de Haguenau la confection et l'impression de 1000 exemplaires de 60 pages du bulletin municipal de décembre 2008 pour un montant de 4 700 euros HT.

(approuvé par 10 voix POUR, 8 voix CONTRE : M. WOLF F., M. AMMANN J., M. FLECK A., Mme LAUSECKER G., Mme KAPPS B., M. SCHERER M., M. KUHN J., M. MITTELHAEUSER G. et 1 ABSTENTION : M. GLASSER A.)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 10 novembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,